



Information mensuelle des élus AVENIR
au CSE SSG – Février 2023

Tentative échouée d'instaurer l'OMERTA

...

La vérité finit par triompher !

Les dérives du Trio Direction / Traid Union / S3i ... échouent face à la vigilance de l'Inspectrice du Travail

Depuis le suicide d'un salarié de Nantes en 2021 et l'engagement de l'enquête règlementaire par le CSE, la direction tente d'imposer une OMERTA au CSE en s'appuyant sur la courte majorité Traid Union avec S3i qui rassemblent 18 voix contre 17 pour les syndicats actifs AVENIR, CFDT, SOLIDAIRES et CGT. Le courrier de l'Inspectrice du Travail de Nantes sur les DUER présenté par AVENIR au CSE a déclenché en juin 2022 les foudres de la direction sur nos élus mais l'OMERTA a échoué ... **acte I**.



**L'inspecteur du travail
fait appliquer les lois**

En juillet 2022, la direction prend à partie une élue SOLIDAIRES en CSE qui subit un arrêt maladie sous la moquerie écrite et publique d'élus Traid Union et de S3i par tract. S'en suit des tentatives de la majorité Traid Union / S3i de modifier la réalité en validant un Procès-Verbal non conforme pour la réunion de juillet 2022 afin d'instaurer une OMERTA sur la réalité des agissements subis par la salariée. AVENIR, CFDT, SOLIDAIRES et CGT s'y opposent à ces agissements et au refus d'appliquer le règlement intérieur pour écouter l'enregistrement de la réunion.

La direction / Traid Union / S3i pensent y échapper en votant le rejet de ces demandes de droit. S'en suit le déclenchement d'une alerte qui engage une enquête obligatoire avec conservation des preuves notamment l'enregistrement précité. Une saisine judiciaire contre le secrétaire Traid Union fait reculer ce clan qui vote la remise de ces enregistrements afin d'arrêter les poursuites. Par ailleurs, la majorité pro-direction tente sans succès de décrédibiliser l'expertise du CSE sur la politique sociale mais aussi l'enquête auprès des salariés ... à nouveau AVENIR fait échouer l'OMERTA ... **acte II**.

La direction, sommée de faire droit à l'enquête par l'inspection du travail, tente de s'y dérober en demandant un vote du CSE pour interdire l'enquête règlementaire. A nouveau les syndicats actifs AVENIR, CFDT, SOLIDAIRES et CGT s'y opposent à ce détournement du Code du travail et refusent de participer à ce type de vote condamnable et inopérant. La direction insiste et la majorité vote une délibération contraire au droit sur le sujet. Aussitôt AVENIR écrit à la direction générale pour alerter de cette dérive ... S3i intervient contre AVENIR sans réaction de notre part. AVENIR vient de porter le coup fatal à l'OMERTA et déclenche la 2^{ème} procédure collective promise ... **acte III**, achevé par courriel inattendu de l'Inspectrice du Travail qui rappelle les règles à la direction.

